Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 496852
V006.0

Pattex 100% Pâte à réparer

Révision: 22.09.2026
Date d'impression: 27.09.2026
Remplace la version du: 10.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex 100% Pâte à réparer
UFI: X2T4-E0TU-T00P-10M3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Colle époxyde à 2 C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue du Vieux Pont de Sèvres 245
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Contient	Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol
Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Conseil de prudence: Prévention	P280 Porter des gants de protection.
Conseil de prudence: Intervention	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Conseil de prudence: Élimination	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ 0,1 % et sont identifiées comme PE ou PBT/vPvB sur la liste des substances candidates REACH ou conformément au BPR ou au PPP:

aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses n°CAS N°CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5 01-2120118957-46	10- < 20 %	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412		
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2 202-013-9 01-2119560597-27	1- < 5 %	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2 229-713-7 01-2119977097-24	0,1- < 1 %	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290	oral:ATE = 215 mg/kg	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Peut provoquer une allergie cutanée.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.
Balayer mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Maintenir les emballages fermés hermétiquement.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 25 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle époxyde à 2 C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
sulfate de calcium 10101-41-4 [Calcium (sulfate de)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR OEL
sulfate de calcium 10101-41-4 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
sulfate de calcium 10101-41-4 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
calcaire 1317-65-3 [Poussières totales (locaux à pollution spécifique)]		4	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Concentration réglementaire moyenne à ne pas dépasser sur 8 heures pour les poussières atmosphériques inhalées par un travailleur.	FR OEL
calcaire 1317-65-3 [Poussières alvéolaires (lieux extérieursdes mines et carrières)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Concentration réglementaire moyenne à ne pas dépasser sur 8 heures pour les poussières atmosphériques inhalées par un travailleur.	FR OEL
calcaire 1317-65-3 [Poussièresalvéolaires (locaux à pollution spécifique)]		0,9	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Concentration réglementaire moyenne à ne pas dépasser sur 8 heures pour les poussières atmosphériques inhalées par un travailleur.	FR OEL
calcaire 1317-65-3 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
calcaire 1317-65-3 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [Poussièresalvéolaires (locaux à pollution spécifique)]		0,9	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Concentration réglementaire moyenne à ne pas dépasser sur 8 heures pour les poussières atmosphériques inhalées par un travailleur.	FR OEL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [Poussières alvéolaires (lieux extérieursdes mines et carrières)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Concentration réglementaire moyenne à ne pas dépasser sur 8 heures pour les poussières atmosphériques inhalées par un travailleur.	FR OEL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [Poussières totales (locaux à pollution spécifique)]		4	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Concentration réglementaire moyenne à ne pas dépasser sur 8 heures pour les poussières atmosphériques inhalées par un travailleur.	FR OEL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
talc (Mg3H2(SiO3)4) 14807-96-6 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Titane (dioxyde de),en Ti]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR OEL

dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Eau douce		0,07 mg/l				
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Eau douce – intermittent		0,12 mg/l				
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Eau salée		0,007 mg/l				
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Sédiments (eau douce)				0,322 mg/kg		
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Sédiments (eau salée)				0,032 mg/kg		
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Terre				0,023 mg/kg		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau douce		0,046 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau salée		0,005 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau douce – intermittent		0,46 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau de mer - intermittent		0,046 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,2 mg/l				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Sédiments (eau douce)				0,262 mg/kg		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Sédiments (eau salée)				0,026 mg/kg		
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Terre				0,025 mg/kg		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Eau douce		0,24 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Eau salée		0,024 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Eau douce – intermittent		0,5 mg/l				
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene	Usine de		13 mg/l				

6674-22-2	traitement des eaux usées.						
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Sédiments (eau douce)				137 mg/kg		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Sédiments (eau salée)				13,7 mg/kg		
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Terre				27,2 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		22 mg/m3	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,7 mg/kg	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,52 mg/m3	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,61 mg/kg	
a-Hydro-w-hydroxypoly[oxy(methylethylene)], ether (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxymethyl)propane-1,3-diol, ether 2-hydroxy-3-mercaptopropylique 72244-98-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,9 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,53 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2,1 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,15 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,6 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,13 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,13 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,075 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,075 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,075 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	dermique	Exposition à long			

90-72-2			terme - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10,6 mg/m3	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		3 mg/kg	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,6 mg/m3	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,5 mg/kg	
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L’équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d’éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d’exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	Masse à pétrir
Couleur	Blanc
Odeur	Spécifique
État	solide
Température de solidification	Non applicable, Le produit est un solide.
Point initial d'ébullition	Actuellement en cours de détermination
Inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit est un solide.
Point d'éclair	Non applicable, Le produit est un solide.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Le produit est un solide.
Température de décomposition	Actuellement en cours de détermination
pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique)	Non applicable, Le produit est un solide.
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur	Actuellement en cours de détermination
Densité	Actuellement en cours de détermination
Densité relative de vapeur:	Non applicable, Le produit est un solide.
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit n'est pas une poudre.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réactions avec des acides: dégagement de chaleur et de dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Possibilité de réactions croisées avec d'autres combinaisons d'époxyde.
Possibilité de réaction croisée avec d'autres liaisons amine

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	LD50	2.600 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	LD50	1.200 mg/kg	rat	non spécifié
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	215 mg/kg		Jugement d'experts

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	LD50	> 10.200 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	Sub-Category 1C (corrosive)		Membrane bio-barrière Corrositex (matrice de collagène reconstituée)	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	Sous-categorie 1B (sensibilisante)	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	NOAEL 75 mg/kg	oral : gavage		rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	LC50	87 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	LC50	153 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	ISO 7346-1 (Determination of the Acute Lethal Toxicity of Substances to a Freshwater Fish [Brachydanio rerio Hamilton-Buchanan (Teleostei, Cyprinidae)]
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	LC50	> 100 - 220 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	EC50	12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	EC50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	EC50	50 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	NOEC	3,5 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	NOEC	> 12 mg/l	21 day	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	EC50	> 733 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	NOEC	338 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	EC50	46,7 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	NOEC	6,44 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	EC50	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	NOEC	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	boues activées provenant d'eaux usées principalement domestiques	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	EC0	27 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	CE50	330 mg/l	17 h		non spécifié

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation (Essai de dépistage):
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	4 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	not inherently biodegradable	aérobie	< 20 %	28 day	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	< 20 %	28 day	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)

(Bio)dégradabilité (Essais de simulation)
Il n'y a pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

le coefficient de partage (octanol/ eau)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Pentaerythritol-Oxyde de Propylène-Mercaptoglycérol 72244-98-5	1,2	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	-0,66	21,5 °C	EPA OPPTS 830.7550 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Shake Flask Method)

Le facteur de bioconcentration (BCF)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene 6674-22-2	< 0,4	42 day		Cyprinus carpio	OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish)

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT / vPvB / PMT / vPvM

PBT/vPvB
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PMT/vPvM
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PMT ou vPvM
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Seveso III (2012/18/EU): Non applicable

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	65 51 49
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)
ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
AS: Norme australienne
ASTM: American Society for Testing and Materials
ATE: estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
DIN: Institut Allemand de normalisation
ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)
ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques
EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS
ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen
ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
EN : Norme européenne
ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques
EPA: Agence américaine de protection de l'environnement
EU: Union européenne
EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
EWC: Catalogue européen des déchets
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire
HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA: Association du Transport Aérien International
IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses
IMO: Organisation Maritime Internationale
ISO: Organisation Internationale de Normalisation
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale médiane
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs
NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)
NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)
NZS: Norme néo-zélandaise
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle ,
OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques
OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

PMT: Persistant, mobile et toxique
(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité
REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT: Température de décomposition auto-accélérée
SDS: Nations Unies
STOT:
STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété
SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons
SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses
UN: Nations Unies
VOC: Composé Organique Volatil
814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable
vPvM: Très persistant et très mobile
WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés